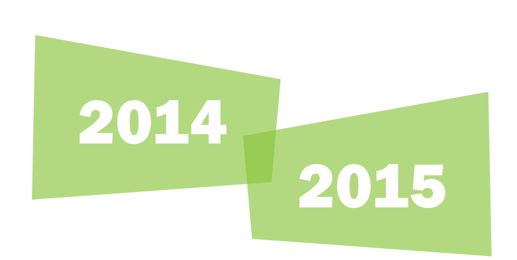


Guide des études

2EME CYCLE



www.iep-strasbourg.fr

Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'IEP de Strasbourg se devait de remplir une mission de service public dans une région éprouvée par le conflit et à laquelle il fallait, comme pour le reste de la France, des cadres formés en vue de la reconstruction et de la modernisation de l'Etat. Ce n'est pas un hasard si le décret qui crée l'IEP de Strasbourg suit les textes qui instituent l'ENA. Depuis lors, l'IEP de Strasbourg a toujours su accompagner les mutations de son temps. Cette adaptation permanente ne lui a pas fait oublier sa mission de service public.

Il la remplit de maintes manières. D'abord en proposant une formation pluridisciplinaire de qualité, débouchant sur une palette de parcours de Masters extrêmement diversifiée, répondant pour l'essentiel aux attentes des étudiants et leur permettant d'être réactifs aux évolutions du marché du travail. Ensuite en s'appuyant sur des synergies multipliant les effets d'opportunité pour ses élèves : appui constant sur les ressources du site strasbourgeois (Université, Pôle Européen d'Administration Publique, Institutions Européennes, Collectivités Territoriales, ENA, INET, etc…) ; appel permanent à des professionnels compétents et reconnus pour épauler les enseignants-chercheurs ; coopération constante avec les 9 autres IEP soit à travers des actions qui les lient tous (mutualisation de la 5e année), soit à travers des projets qui concernent plus spécifiquement les 7 IEP du Concours Commun (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse). Enfin, en tentant de s'inscrire pleinement dans son temps et de répondre aux défis majeurs de son époque.



Cette mission de service public reste au centre de nos préoccupations, à travers notamment l'ouverture à des publics nouveaux (programme de démocratisation de l'accès à Sciences Po, aménagement d'un diplôme pour étudiants étrangers, passerelles avec d'autres composantes de l'Université de Strasbourg).

L'année à venir verra la réforme du diplôme arriver à son terme. Cela devrait nous permettre de maintenir la qualité de notre offre pédagogique. Notre programme Egalité des chances – qui a connu un succès appréciable au concours 2014 – s'étendra à de nouveaux lycées de l'Académie de Nancy-Metz (5 lycées).
Tout cela pour aller vers nos 70 ans d'existence en 2015. Un long chemin parcouru ! Les chantiers qui s'ouvrent dès cette année nous permettrons de le poursuivre.

Sylvain Schirmann

Sciences Po Strasbourg 2016

www.iep-strasbourg.fr

Sciences PO
Strasbourg

La création de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, dans l'immédiat après-guerre (1945), a valeur de symbole. C'est en effet ici que les sciences politiques ont été enseignées pour la première fois en Europe dès le 18ème siècle, dans le cadre de l'Ecole de droit et de diplomatie, créée dans cette ville par J. B. Schoepflin.

Filière d'excellence à vocation européenne et internationale, Sciences Po Strasbourg accueille chaque année plus d'un millier d'étudiants, dont deux cent étudiants étrangers. Depuis le 15 février 2013, l'Institut des Hautes Études Européennes (IHEE) est rattaché à l'Institut d'Études Politiques (IEP). L'IEP s'étend ainsi sur un second site : la Villa Knopf située 10 rue Schiller à Strasbourg.

Une formation tournée vers l'Europe et l'International

Sciences Po Strasbourg a toujours eu la volonté d'affirmer un engagement résolument international. Ainsi, l'Institut a adhéré très tôt aux programmes d'échanges Socrates et Erasmus, puis compté dans son cursus l'étude d'une, deux, puis trois langues étrangères, et enfin intégré une année obligatoire à l'étranger (130 partenariats avec des universités étrangères dans 37 pays).
L'Institut développe également la création de Double – Diplômes de Master (Master 1 à l'étranger et Master 2 à l'IEP).
Cette orientation, facilitée par la position géographique privilégiée de Strasbourg, est encore confortée par la proximité des institutions européennes et par les opportunités qu'elles offrent (partenariat avec le Conseil de l'Europe dans le cadre des Ecoles de la démocratie).

Un fort ancrage régional

Cette ouverture vers l'extérieur de l'IEP est doublée d'un ancrage régional très fort, en raison de son statut de composante de l'Université de Strasbourg (UdS). Les relations étroites entretenues avec l'UdS signent la spécificité de Sciences Po Strasbourg.



Particularité renforcée par l'adhésion au Pôle Européen d'Administration Publique, centre d'excellence en administration publique européenne qui rassemble l'ENA, l'INET, l'Euro Institut de Kehl (Allemagne), l'UdS et les collectivités territoriales.



Formation pluridisciplinaire, en 5 ans, le cursus Sciences Po Strasbourg est sanctionné par la délivrance d'un diplôme de l'IEP de grade Master reconnu internationalement.

L'accès à Sciences Po fait l'objet d'une sélection rigoureuse. On intègre le cursus Sciences Po Strasbourg par concours, soit en 1ère année, soit en 2ème année.

- Le concours d'entrée en 1ère année est commun aux 7 IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain en Laye (depuis 2014), Strasbourg et Toulouse.

- Le concours d'entrée en 2ème année est aussi commun aux IEP, hormis Saint-Germain En Laye pour l'année 2015.

En 5ème année, l'IEP de Strasbourg offre une quinzaine de parcours de Masters en :
- Management et Finance,
- Action et Administration Publique,
- Affaires Européennes, Internationales et Stratégiques
- Culture
- Science Politique

Sciences Po Strasbourg, important pôle de recherche

La recherche est un élément fondamental de la vie d'un IEP. A Strasbourg, l'équipe pédagogique est majoritairement constituée d'enseignants-chercheurs.

Trois laboratoires de pointe concentrent l'essentiel des activités de recherche :

- Dynamiques Européennes

- Société, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE)

- Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie (LaRGE)

L'IEP de Strasbourg peut faire état d'un fort taux d'insertion professionnelle.

70% des diplômés en 2013 ont trouvé un emploi en 3 mois.*

* Selon l'enquête d'insertion 2013.

www.iep-strasbourg.fr



PRÉSIDENT
Dominique BUR

DIRECTEUR DE L'IEP
Sylvain SCHIRMANN

Personnalités extérieures

Jean Claude CASANOVA
Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Philippe RICHERT
Président du Conseil Régional d'Alsace
Représenté par Pascal MANGIN

Jacques BIGOT
Président de la CUS
Représenté par Robert HERRMANN

Jean HOWILLER
Président de l'Association des anciens élèves de l'IEP

François-Gilles LE THEULE
Directeur des Affaires Européennes ENA

Vincent FROEHLICHER
Directeur de l'ADIRA

Nathalie LOISEAU
Directrice de l'ENA

Paul PENY
Directeur Général de la Fonction Publique
Représenté par François CHAMBON, Directeur de l'IRA

Thorbjorn JAGLAND
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Représenté par François FRIEDERICH

Didier KAHN
Vice-Président du CA de l'IEP
Responsable secteur Bas-Rhin-CCI de Région Alsace

Jean-Marc LEGRAND
Directeur de l'INET
Représenté par Madame WIESEL

Étudiants

PREMIER COLLEGE
1ère & 2ème année

- Fabio GRIECO
- Séverin SCHNEPP
- Tessa DEIT
- Marie COLOMBANI

SECOND COLLEGE
4ème & 5ème année

- Pierre-Loup LACOMBE
- Sarah PRATLONG
- Albine SERIS
- Adeline WINTZER
- Maxime FOULON
- Tommy VEYRAT

Enseignants

COLLÈGE A

- Frédérique BERROD
- Maurice CARREZ
- Joël PETEY
- Birte WASSENBERG
- Hélène MICHEL
- Gabriel ECKERT

COLLÈGE B

- Damien BROUSSOLE
- Anne-France DELANNAY
- Magdalena HADJIISKY
- Michael HARTMEIER
- Philippe JUHEM
- Caroline LEHNI

Administratifs - IATOS

Agnès DUCLOS

Sébastien BOUR

Membres consultatifs

Alain BERETZ
Président de l'Université de Strasbourg

Marc PONCIN
Directeur du SFC de l'Université de Strasbourg

Jean-François KAPPS
Agent comptable de l'Université de Strasbourg

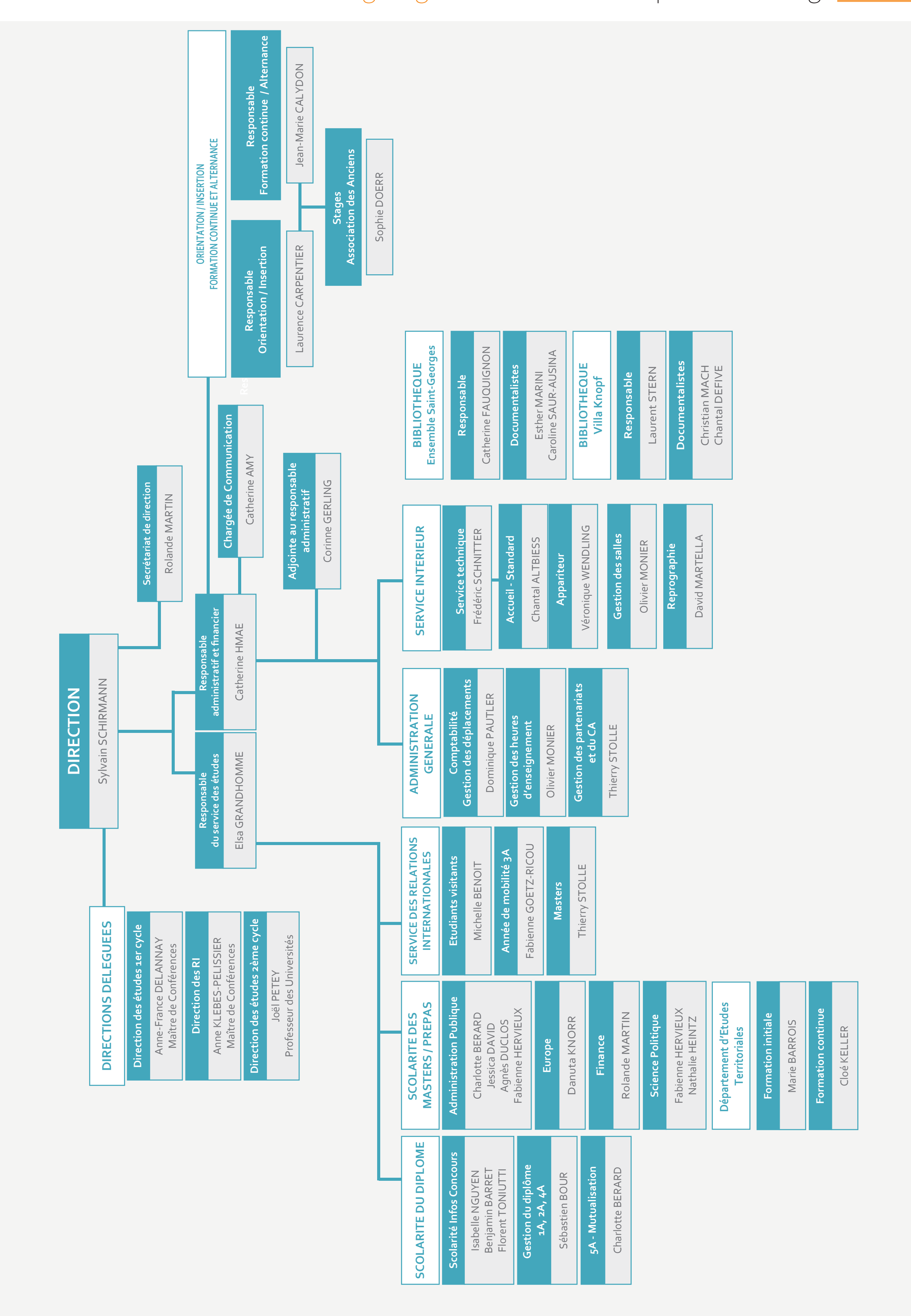
Membres invités

Anne KLEBES-PELISSIER
Directrice déléguée des relations internationales

Anne KLEBES-PELISSIER
Directrice déléguée des relations internationales

Catherine Hmaé
Responsable administratif & financier

Elsa Grandhomme
Responsable du service des études



Direction

Directeur			
Sylvain Schirmann	sur rdv	*rolande.martin@unistra.fr*	403
Directeurs des études			
Anne-France Delannay	sur rdv	*a.delannay@unistra.fr*	401
Joël Petey	sur rdv	*joel.petey@unistra.fr*	401
Directeur des Relations Internationales			
Anne Klebes-Pelissier	sur rdv	*a.klebespelissie@unistra.fr*	418

Secrétariat général

Responsable du service des études			
Elsa Grandhomme	sur rdv	*elsa.grandhomme@unistra.fr*	411
Responsable administratif			
Catherine Hmaé	sur rdv	*catherine.hmae@unistra.fr*	404
Gestion des partenariats / gestion du CA			
Thierry Stolle	03 68 85 82 40	*thierry.stolle@unistra.fr*	412

Communication

Responsable communication			
Catherine Amy	03 68 85 80 15	*catherineamy@unistra.fr*	315

Comptabilité / Finances

Adjointe au responsable administratif			
Corinne Gerling	03 68 85 81 30	*corinne.gerling@unistra.fr*	406
Comptabilité et gestion des déplacements			
Dominique Pautler	03 68 85 81 22	*dpautler@unistra.fr*	408
Gestion des heures d'enseignement			
Olivier Monier	03 68 85 89 49	*olivier.monier@unistra.fr*	408

Relations Internationales

Etudiants visitants / DIEE			
Michelle Benoit	03 68 85 81 05	*michelle.benoit@unistra.fr*	422
3ème année de mobilité			
Fabienne Goetz-Ricou	03 68 85 81 06	*f.goetzricou@unistra.fr*	422
Masters (doubles-diplômes)			
Thierry Stolle	03 68 85 82 40	*thierry.stolle@unistra.fr*	412

Orientation, insertion / Formation continue et alternance

Orientation / Insertion			
Laurence Carpentier	03 68 85 88 35	*lcarpentier@unistra.fr*	313
Formation continue / Alternance			
Jean-Marie Calydon		*calydon@unistra.fr*	312
Stages / Anciens			
Sophie Doerr	03 68 85 87 69	*doerr@unistra.fr*	314

Scoalrité

Scolarité générale (Renseignements, inscriptions, attestations, informations concours...)			
Isabelle Nguyen	03 68 85 83 75	*scolarite.iep@unistra.fr*	407
Benjamin Barret	03 68 85 86 03	*bbarret@unistra.fr*	407
Florent Toniutti	03 68 85 86 21	*ftoniutti@unistra.fr*	407
Scolarité du diplôme 1A - 2A - 4A (examens, plannings, absences...)			
Sébastien Bour	03 68 85 89 48	*sbour@unistra.fr*	405
5ème année et mutualisation			
Charlotte Berard	03 68 85 80 24	*cberard@unistra.fr*	405

Scolarités Masters / Prépas / Licence Professionnelle

M2 Administrations locales et régionales en Europe

Agnès Duclos	03 68 85 81 19	*agnes.duclos@unistra.fr*	413

M2 Carrières et action publiques

Jessica David	03 68 85 82 82	*jessica.david@unistra.fr*	413

M2 Corporate strategy and finance in Europe

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Droit de l'économie et de la régulation en Europe

Charlotte Berard	03 68 85 80 24	*cberard@unistra.fr*	405

M1 Etudes Européennes et Internationales

Nathalie Heintz	03 68 85 82 92	*nathalie.heintz@unistra.fr*	410

M2 Finance d'entreprise et pratiques des marchés financiers

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Gestion financière de la banque

Rolande Martin	03 68 85 81 33	*rolande.martin@unistra.fr*	402

M2 Histoire des relations internationales et des processus d'intégration régionale

Nathalie Heintz	03 68 85 82 92	*nathalie.heintz@unistra.fr*	410

M2 Management et gestion publics

Jessica David	03 68 85 82 82	*jessica.david@unistra.fr*	413

M2 Politiques européennes et affaires publiques

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

M2 Politiques européennes et franco-germaniques

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

M2 Politique et gestion de la culture

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

Prépas concours (ENA et INET)

Agnès Duclos	03 68 85 81 19	*agnes.duclos@unistra.fr*	413

M1 Sciences politiques et sociales

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

M2 Sciences sociales du politique

Fabienne Hervieux	03 68 85 81 20	*fabienne.hervieux@unistra.fr*	410

M2 Sécurité extérieure et interieure de l'Union Européenne

Danuta Knorr	03 68 85 81 21	*danuta.knorr@unistra.fr*	414

Département d'Etudes Territoriales (Licence Pro d' Etudes Territoriales Appliquées / DEUST)

Marie Barrois	03 88 58 40 37	*mwillem@unistra.fr*	Site de Sélestat
Cloé Keller	03 88 58 40 38	*cloe.keller@unistra.fr*	Site de Sélestat

Bibliothèques

Responsable Ensemble Saint-Georges

Catherine Fauquignon	03 68 85 81 57	*c.fauquignon@unistra.fr*	204

Documentalistes Ensemble Saint-Georges

Esther Marini	03 68 85 81 58	*esther.marini@unistra.fr*	204
Caroline Saur-Ausina	03 68 85 81 56	*caroline.saur@unistra.fr*	204

Responsable Villa Knopf

Laurent Stern	03 68 85 82 89	*laurent.stern@unistra.fr*

Documentalistes Villa Knopf

Christian Mach	03 68 85 82 88	*christian.mach@unistra.fr*
Chantal Defive	03 68 85 84 29	*chantal.defive@unistra.fr*

Service intérieur

Service technique			
Frédéric Schnitter	03 68 85 84 08	*frederic.schnitter@unistra.fr*	Atelier
Accueil - Standard			
Chantal Altbiess	03 68 85 84 00	*chantal.hamreras@unistra.fr*	Accueil
Appariteur			
Véronique Wendling	03 68 85 89 97	*vwendling@unistra.fr*	Accueil
Reprographie			
David Martella	03 68 85 81 60	*david.martella@unistra.fr*	105
Gestion des salles			
Olivier Monier	03 68 85 89 49	*olivier.monier@unistra.fr*	408

La plupart des services ne sont ouverts au public que l'après-midi.

Merci de bien vouloir respecter les horaires figurant sur les portes des bureaux.

LES ENSEIGNANTS PERMANENTS

Langues et civilisation

Allemand		
AQUATIAS Marie-Christine	*aquatias@unistra.fr*	426
WILLMANN Nadine	*nadine.willmann@unistra.fr*	424
Anglais		
LEHNI Caroline (coordinatrice de l'enseignement des langues)	*caroline.lehni@unistra.fr*	427
ROIRON Virginie	*virginie.roiron@unistra.fr*	427
WITKOWSKI Susan	*susan.witkowski@unistra.fr*	418

Sciences juridiques

Droit privé		
LASSERRE-CAPDEVILLE Jérôme	*j.lasserrecapdev@unistra.fr*	424
Droit public		
BERROD Frédérique	*f.berrod@unistra.fr*	421
ECKERT Gabriel	*gabriel.eckert@unistra.fr*	425
FLIZOT Stéphanie	*flizot@unistra.fr*	426
FUCHS Olivier	*o.fuchs@unistra.fr*	
HERTZOG Robert	*robert.hertzog@unistra.fr*	421
KOVAR Jean-Philippe	*j.kovar@unistra.fr*	421
LAFARGE François	*francois.lafarge@unistra.fr*	
MESSE Marie-Laure	*messeroth@unistra.fr*	
MOUCHETTE Julien	*mouchette@unistra.fr*	425
VAHLAS Alexis	*vahlas@unistra.fr*	425

Sciences historiques

ABALLEA Marion	*maballea@unistra.fr*	424
BONHOMME Jean-Noël	*nbonhomme@unistra.fr*	
CARREZ Maurice	*maurice.carrez@unistra.fr*	Villa Knopf

CLÉMENT Jean-Louis	*j.clement@unistra.fr*	428
FABREGUET Michel	*michel.fabreguet@unistra.fr*	428
FAURE Justine	*justine.faure@unistra.fr*	420
ROMER Jean-Christophe	*j.romer@unistra.fr*	420
SCHIRMANN Sylvain	*s.schirmann@unistra.fr*	403
WASSENBERG Birte	*birte.wassenberg@unistra.fr*	Villa Knopf

Sciences économique et de gestion

Economie

BIANCHINI Victor	*vbianchini@unistra.fr*	308
BLAZY Régis	*regis.blazy@unistra.fr*	310
BROUSSOLLE Damien	*d.broussolle@unistra.fr*	307
DIETSCH Michel	*michel.dietsch@unistra.fr*	
EBER Nicolas	*nicolas.eber@unistra.fr*	309
GODBILLON-CAMUS Brigitte	*b.godbilloncamus@unistra.fr*	307
HERGUEUX Jérôme		
WEILL Laurent	*laurent.weill@unistra.fr*	310
ZIMMER Blandine	*zimmer@unistra.fr*	305
ZOUABI Bouthayna		308

Gestion

DELANNAY Anne-France	*a.delannay@unistra.fr*	401
PETEY Joël	*joel.petey@unistra.fr*	401
SOULA Jean-Loup	*jlsoula@unistra.fr*	308

Science politique

BAECHTEL Thierry	*thierrybaechtel@unistra.fr*	308
DAKOWSKA Dorota	*dorota.dakowska@unistra.fr*	Misha
DUBOIS Vincent	*vincent.dubois@misha.fr*	Misha
FFOULKES ROBERTS Adam	*ffoulkes@unistra.fr*	504
HADJIISKY Magdaléna	*m.hadjiisky@unistra.fr*	Misha

HEURTIN Jean-Philippe	*jpheurtin@unistra.fr*	Misha
JOUANNEAU Solenne	*jouanneau@unistra.fr*	Misha
LOZAC'H Valérie	*valerie.lozach@unistra.fr*	Misha
MARTIN DE LA SALLE Marine	*marine.delasalle@unistra.fr*	Misha
MICHEL Hélène	*helene.michel@unistra.fr*	Misha
SINIGAGLIA Jérémy	*sinigaglia@unistra.fr*	Misha
SLEDZIEWSKI Elisabeth	*e.sledziewski@unistra.fr*	424
TORREIRO-LAREO Juan-Jose	*juan.torreiro@unistra.fr*	322

CALENDRIER UNIVERSITAIRE PREVISIONNEL 2014-2015
DIPLÔME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER	
LU 1		ME 1		SA 1	Toussaint	LU 1		JE 1	Jour de l'an	DI 1	
MA 2		JE 2	Semaine 2	DI 2		MA 2		VE 2		LU 2	
ME 3		VE 3		LU 3		ME 3	semaine 10	SA 3		MA 3	
JE 4		SA 4		MA 4		JE 4		DI 4		ME 4	
VE 5		DI 5		ME 5		VE 5		LU 5		JE 5	Semaine 3
SA 6		LU 6	Début Conférence de Méthode	JE 6	Semaine 6	SA 6	Colles d'Eco 1A & 2A CRD / GALA	MA 6		VE 6	
DI 7		MA 7		VE 7		DI 7		ME 7	Examens	SA 7	
LU 8		ME 8		SA 8		LU 8		JE 8		DI 8	
MA 9		JE 9	Semaine 3	DI 9		MA 9		VE 9		LU 9	
ME 10		VE 10		LU 10	semaine 7	ME 10	semaine 11	SA 10		MA 10	
JE 11		SA 11		MA 11	Armistice	JE 11		DI 11		ME 11	Semaine 4
VE 12		DI 12		ME 12	semaine des stages et des métiers JOB WEEK 17h-20h	VE 12		LU 12		JE 12	
SA 13		LU 13		JE 13		SA 13	Colles de Sc. Po 1A & 2A	MA 13		VE 13	
DI 14		MA 14		VE 14		DI 14		ME 14	Examens	SA 14	
LU 15		ME 15	Semaine 4	SA 15		LU 15		JE 15		DI 15	
MA 16		JE 16		DI 16		MA 16		VE 16		LU 16	Semaine 5
ME 17		VE 17		LU 17		ME 17		SA 17		MA 17	
JE 18		SA 18		MA 18		JE 18	semaine 12	DI 18		ME 18	
VE 19	Pré-rentrée 1a	DI 19		ME 19		VE 19		LU 19	Rentrée semestre 2 cours et conf. Méth	JE 19	SEMAINE EUROPEENNE 2a et visitants
SA 20		LU 20		JE 20	Semaine 8	SA 20		MA 20		VE 20	
DI 21		MA 21		VE 21		DI 21		ME 21		SA 21	
LU 22	Rentrée 2a-4a	ME 22	Semaine 5	SA 22		LU 22		JE 22	Semaine 1	DI 22	
MA 23		JE 23		DI 23		MA 23		VE 23		LU 23	
ME 24		VE 24		LU 24	semaine 9	ME 24		SA 24		MA 24	
JE 25	Semaine 1	SA 25		MA 25		JE 25	Noël	DI 25		ME 25	
VE 26		DI 26		ME 26	Séminaire Franco-allemand 2a	VE 26	Saint Etienne	LU 26		JE 26	
SA 27		LU 27		JE 27		SA 27		MA 27		VE 27	
DI 28		MA 28		VE 28		DI 28		ME 28	Semaine 2	SA 28	
LU 29	Semaine 2	ME 29		SA 29	Colle de MSS 1A	LU 29		JE 29			
MA 30		JE 30		DI 30		MA 30		VE 30			
		VE 31				ME 31		SA 31			

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
DI 1		ME 1	Semaine 10	VE 1	Travail	LU 1		ME 1	
LU 2		JE 2		SA 2		MA 2		JE 2	Examens 2a session 2
MA 3		VE 3	Vendredi saint	DI 3		ME 3	Examens session 1	VE 3	
ME 4	Semaine 6	SA 4		LU 4		JE 4		SA 4	
JE 5		DI 5		MA 5		VE 5		DI 5	
VE 6		LU 6	Pâques	ME 6		SA 6		LU 6	
SA 7	Colles de Droit 1A & 2A	MA 7		JE 7		DI 7		MA 7	
DI 8		ME 8	Semaine 11	VE 8	08-mai-45	LU 8		ME 8	
LU 9		JE 9		SA 9		MA 9		JE 9	
MA 10		VE 10		DI 10		ME 10		VE 10	
ME 11		SA 11	Colle de Sc. Po 1A	LU 11		JE 11		SA 11	
JE 12	Semaine 7	DI 12		MA 12	Examens session 1	VE 12		DI 12	
VE 13		LU 13		ME 13		SA 13		LU 13	
SA 14	JPO *	MA 14		JE 14	Ascension	DI 14		MA 14	Fête nat.
DI 15		ME 15	Semaine 12	VE 15	Examens session 1	LU 15		ME 15	
LU 16		JE 16		SA 16		MA 16		JE 16	
MA 17		VE 17		DI 17		ME 17		VE 17	
ME 18	Semaine 8	SA 18		LU 18		JE 18		SA 18	
JE 19		DI 19		MA 19		VE 19		**AOUT**	
VE 20		LU 20		ME 20	Examens session 1	SA 20		LU 24	
SA 21	Colles d'Histoire 1A et d'Eco 2A CONCOURS 2A	MA 21		JE 21		DI 21		MA 25	
DI 22		ME 22	Semaine 13	VE 22		LU 22		ME 26	
LU 23		JE 23		SA 23		MA 23		JE 27	Examens 1a & 4a session 2
MA 24		VE 24		DI 24		ME 24	Examens 2a session 2	VE 28	
ME 25	Semaine 9	SA 25		LU 25	Pentecôte	JE 25		SA 29	
JE 26		DI 26		MA 26		VE 26		DI 30	
VE 27		LU 27		ME 27	Examens session 1	SA 27		LU 31	
SA 28	Colles d'Eco 1A & de Gestion 2A	MA 28		JE 28		DI 28		**SEPTEMBRE**	
DI 29		ME 29		VE 29		LU 29	Examens 2a session 2	MA 1	
LU 30	Semaine 10	JE 30		SA 30	CONCOURS 1A *	MA 30		ME 2	
MA 31				DI 31				JE 3	Examens 1a & 4a session 2
								VE 4	
								SA 5	
								DI 6	

Examens et colles — Vacances

* date donnée sous réserve

CRD Cérémonie de remise des diplômes

JPO Journées portes ouvertes

CA IEP du 19 mai 2014

Votre quotidien

Scolarité 2ème cycle

Bibliothèque

Orientation / Insertion

Relations Internationales

La vie étudiante

Les services de la scolarité du diplôme vous accompagnent tout au long de votre cursus à Sciences Po.

Bureau 407

- Gestion des concours d'entrée
- Gestion administrative des étudiants (inscriptions administratives et pédagogiques)

Bureau 405

- Gestion des enseignements (emplois du temps, organisation des conférences de méthodes)
- Gestion des examens (organisation des sessions, préparations des jurys)
- Gestion des absences
- Organisation du grand oral

L'ENT

Cet environnement numérique de travail est un espace sécurisé accessible depuis tout ordinateur connecté à Internet (chez vous, dans une salle équipée, à la bibliothèque, à la borne ENT à l'accueil de l'IEP, etc.). Retrouvez :
- Vos emplois du temps, les annulations / rattrapages de cours
- Vos résultats d'examens en ligne

Un affichage papier dans le hall de l'IEP n'aura lieu que jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les bureaux sont ouverts uniquement l'après midi, de 13h30 à 17h

En dehors de ces horaires d'accueil, vous pouvez :
- Déposer vos documents dans la boîte aux lettres scolarité
- Contacter les gestionnaires de scolarité par email ou téléphone

À chaque besoin, un bureau !

Scolarité générale

Isabelle Nguyen
Benjamin Barret
Florent Toniutti

Bureau 407

Vous souhaitez :
- Régler des problèmes liés à votre inscription administrative
- Récupérer votre carte d'étudiant
- Obtenir une attestation ou un certificat de scolarité
- Faire certifier un formulaire lié à votre inscription (SNCF, CROUS...)
- Récupérer votre relevé de notes

Scolarité du diplôme (étudiants de 4ème année)

Sébastien Bour

Bureau 405

Vous souhaitez :
- Des informations sur vos examens (inscriptions pédagogiques, convocations, dates des résultats)
- Des informations sur les conférences de méthode
- Des informations sur vos emplois du temps
- Régler un problème d'absence à un examen.

Charlotte Berard

Bureau 405

- Préparation de votre dossier de mutualisation de 5ème année en avril

Scolarité du diplôme (étudiants de 5ème année)

Charlotte Berard

Bureau 405

- Confirmer votre choix définitif de Master 2 avant début septembre
- Organisation et gestion des conférences de méthodes et d'activités entre novembre et janvier
- Organisation et gestion du Grand Oral (sessions entre février et mars)

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'IEP rubrique Etudier à l'IEP > Le diplôme > 5ème année :
http://www.iep-strasbourg.fr/etudier-a-liep/le-diplome/5eme-annee/

Vous avez manqué une conférence de méthode ? Attention !
Il y a une procédure à respecter. Vos justificatifs sont à déposer avec le formulaire rempli, au bureau 405, chez Madame Berard.

La gestion des absences

L'assiduité aux conférences de méthode (conférences de méthode en langues incluses) est obligatoire. **L'absence non justifiée à plus de cinq séances de conférences de méthode, toutes conférences confondues, est sanctionnée d'une interdiction de composer lors de la première session d'examen.**

Les étudiants concernés sont systématiquement convoqués par le Directeur des Etudes. L'interdiction de composer en première session d'examen est décidée et notifiée par le Directeur, sur proposition

du Directeur des Etudes.

Les absences doivent être justifiées auprès du service de la scolarité,une semaine au plus tard après la période d'absence. Au delà de cette semaine, l'absence est injustifiée.

L'absence est justifiée, sous réserve de la production des pièces justificatives afférentes, dans les circonstances suivantes : problème de santé attesté par un certificat médical ou d'hospitalisation, décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), participation à la journée de défense et de citoyenneté, examen du permis de conduire, convocations administratives et judiciaires, participation aux instances officielles de l'Université et de l'IEP (conseil d'administration, CEVU) pour les étudiants élus...

En cas d'absence à une évaluation en conférence de méthode...

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle continu, les rattrapages ne sont possibles que sur décision de l'enseignant concerné.
L'absence doit être justifiée auprès de Sébastien Bour dans un délai d'une semaine.

Bureau des stages

Sophie Doerr

Bureau 314

Vous souhaitez :
- Vous renseigner sur l'option « stage » de 4ème année pour faire valider un stage effectué en 2ème ou 3ème année
- Vous renseigner sur les conventions de stage

Procédures à suivre...

L'IEP ne peut conventionner aucun stage ou partie de stage sur une période pendant laquelle vous n'êtes pas ou plus inscrit administrativement et ce, sans possibilité de dérogation. L'inscription administrative prise en année N (ex : 2014) prend fin au 30 septembre de l'année N+1 (ex : 30 septembre 2015)

1. Toutes les conventions de stage sont accessibles via votre ENT.

Pour vous aider à saisir les conventions, vous trouverez sur le site de l'IEP un mode d'emploi, rubrique « Le conventionnement »

2. Imprimez la convention en 3 exemplaires et les autres documents en 1 seul exemplaire.

3. Les signer et les faire signer par l'organisme d'accueil.

4. Signez la charte des stages, demandez à votre mutuelle santé une attestation de responsabilité civile couvrant la totalité de votre stage (pour les stages en France uniquement).
5. Transmettez les 3 conventions (exemplaires originaux) + la charte des stages + l'attestation de responsabilité civile au plus tard 3 semaines avant le début du stage au bureau des stages de l'IEP, qui les validera et les fera signer par le Directeur de l'IEP, M. Schirmann.

6. L'étudiant se verra alors remettre 2 exemplaires de cette convention, l'un destiné à son usage personnel, l'autre qu'il transmettra à l'organisme d'accueil.

Stages dans les pays « à risque »

Les conventions pour les stages dans les pays classés par le MAEE en zone « jaune » doivent être signées par le Président de l'Université de Strasbourg, M. Beretz, et non pas par le Directeur de l'IEP. Elles font l'objet d'un courrier individuel avec une mise en garde et signature d'une décharge par l'étudiant. **Veillez à anticiper les démarches administratives relatives à la convention de stage 5 semaines avant la date de votre départ, et ne pas quitter le territoire français sans l'aval de nos services.** Cette procédure est assurée par le bureau des stages de l'IEP.

Les stages dans les pays classés par le MAEE en zone « orange » et « rouge » seront systématiquement refusés.

Pour tout projet de stage dans les « zones à risques », notamment dans le cadre de votre projet personnel de 3ème année, **merci de bien vouloir prendre rendez-vous avec le bureau de stages avant d'entamer vos démarches.**

Pour plus d'informations

MAEE Conseils aux voyageurs :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Consultez la liste des pays sur le site du CNRS :
http://www.cnrs.fr/derci/spip.php?article335

Option stage 4ème année

Sachez que vous pouvez faire valider en 4ème année (dans le cadre de l'option libre « stage ») un stage que vous aurez effectué durant les congés d'été de votre 2ème et 3ème année (stage de 8 semaines minimum).
Informations pratiques et conditions de validation sur le site internet de l'IEP.

La bibliothèque

La bibliothèque de l'IEP-IPAG est intégrée au sein du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université de Strasbourg (UDS). Vous avez ainsi accès à l'ensemble des bibliothèques universitaires strasbourgeoises.
Les pôles d'excellence de l'IEP de Strasbourg (Action publique, Europe et relations internationales, Entreprise-Finance, ainsi que la présence intra-muros du Centre de préparation à l'ENA (Prep'ENA) et de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) conditionnent la nature des fonds documentaires mis à la disposition des lecteurs, portant essentiellement sur les domaines de la science politique et administrative, de l'économie, de l'histoire, du droit et des problèmes sociaux du monde contemporain.

Services

- Renseignements bibliographiques et aide à la recherche documentaire
- Postes informatiques permettant l'accès aux catalogues ainsi qu'aux ressources documentaires électroniques
- Bornes Wifi
- Mise à disposition de photocopieurs
- imprimantes - scanners payants, fonctionnant avec la carte pass campus

Accès

L'accès est libre et la consultation sur place est autorisée sans inscription préalable.

Formation

Des présentations de la bibliothèque et des formations à l'utilisation des ressources numériques sont organisées à l'attention des étudiants dès la rentrée.



Prêt

Le prêt à domicile nécessite la carte pass campus. Pour plus d'information :
http://www.passcampus-alsace.fr/carte-detudiant/

Catégories de lecteurs	Bibliothèque	Durée	Prolongation
Licences Extérieur	5*	14 jours	14 jours
Masters DU	8*	21 jours	21 jours
Doctorant Personnel de l'UdS Lecteurs empêchés	10*	28 jours	28 jwours
Enseignants-chercheurs	30*	28 jours	28 jours

* dont 3 prêts week end + 2 DVD

Le saviez vous ?

Accès unique aux ressources documentaires :
http://bibliotheques.unistra.fr

2 sites vous accueillent

Bibliothèque IEP-IPAG	Bibliothèque des Etudes Européennes
47 avenue de la Forêt Noire 67082 Strasbourg Tel : 03 68 85 89 85	10 rue Schiller 67081 Strasbourg Tel : 03 68 85 82 89

Horaires

Lundi - Jeudi : 9h à 19h Vendredi : 9h à 17h	Lundi - Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Interlocuteurs

Catherine Fauquignon	Laurent Stern
Esther Marini Caroline Saur-Ausina	Christian Mach Chantal Defive

Domaines

- Science politique - Administration publique - Droit public - Histoire des relations internationales - Economie, finance, gestion - Préparation aux concours	Europe : - Histoire - Institutions - Droit communautaire

Collections

- 35 000 livres français et étrangers dont 8000 ouvrages en libre-accès et 27 000 en accès indirect (en mag-207) - 315 DVD - 2 700 mémoires d'étudiants, en consultations sur place et 87 accessibles en ligne - 367 titres de périodiques dont 165 courants, en consultation sur place	- 10 000 livres français et étrangers dont 3 800 ouvrages en libre-accès - 298 périodiques dont 110 courants en consultation sur place

scd-bib.iep@unistra.fr

En second cycle à l'IEP, pensez à votre insertion professionnelle future.

Laurence Carpentier

Bureau 313

Après avoir fait le choix d'une filière de 4ème année, vous devrez vous orienter vers une cinquième année d'études en fonction de vos intérêts et de votre projet professionnel. Beaucoup d'entre vous n'ont encore aucune idée du métier ou même du secteur d'activité vers lequel se diriger. Pas de panique, il n'est pas trop tard pour y réfléchir ! l'IEP met à votre disposition un ensemble de services pour faciliter votre orientation et votre entrée sur le marché du travail.

N'oubliez pas qu'en 4ème année, vous avez aussi la possibilité d'effectuer pendant l'été un stage facultatif qui vous permettra de confirmer ou non votre attrait pour un métier ou un secteur d'activité. En 5ème année, ce stage devient obligatoire et il est bien souvent une porte d'entrée dans le monde du travail.

Modules d'insertion professionnelle

Proposés en option facultative en 4ème année et dans 7 masters, ils permettent d'acquérir une méthodologie de recherche de stage et de simuler des entretiens d'embauche.

Réussir son insertion professionnelle

Formation pour tous de deux heures au 1er semestre, pour vous amener à préciser votre projet professionnel et avancer dans votre cheminement.

Entretien individuel d'orientation et d'aide à la recherche de stage

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Laurence Carpentier - lcarpentier@unistra.fr - 03 68 85 88 35

Les ateliers « CAP vers l'emploi »

Des **ateliers/rencontres** vous sont proposés **chaque mardi d'octobre à mars, par des** professionnels des ressources humaines ou du conseil, anciens de l'IEP ou non. La participation est libre mais l'inscription est obligatoire. Chaque semaine, vous recevrez une invitation par mail. À vous de choisir le thème qui vous intéresse et qui répond à vos préoccupations. À titre d'exemples : « mieux se connaître pour mieux se mettre en valeur », « savoir rédiger un cv », « préparer son entrée en master », « apprendre à rédiger un CV efficace », « réussir son entretien d'embauche », « apprendre à convaincre », etc.

JOB WEEK

«JOB WEEK »

Trois soirées dédiées à l'orientation et l'insertion professionnelle **les 12, 13 et 14 novembre 2014** dans les locaux de l'IEP. Des professionnels viendront participer à des tables-rondes et proposer des offres de stage. Le programme détaillé sera diffusé sur le site et sur la page Facebook de l'IEP.

« Le parrainage »

Si vous êtes préoccupé par votre avenir professionnel et ne savez pas à qui vous adresser, vous avez la possibilité d'être personnellement accompagné par un professionnel (ancien de l'IEP ou non) durant un an ou plus. Le but étant que celui-ci vous fasse part de son expérience et réponde à vos diverses interrogations sur le marché du travail pour faciliter votre insertion professionnelle. Des informations vous seront communiquées en début d'année, soyez y attentifs.

Pour aller plus loin ... Vous pouvez vous rendre à **l'Espace Avenir de l'Université de Strasbourg** pour consulter leurs nombreuses ressources documentaires et rencontrer un conseiller d'orientation psychologue (Nouveau Patio - 20a rue René Descartes - du lundi au jeudi de 9h à 17h , le vendredi de 14h à 17h).

Relations Internationales

Thierry Stolle

Bureau 412

Vous souhaitez :
- Vous renseigner sur les bourses AMI (Aide à la mobilité internationale)
- Vous renseigner sur les bourses de stages ERASMUS

Informations sur les aides financières possibles pour effectuer un stage à l'étranger (stage devant obligatoirement s'inscrire dans votre cursus d'études)



Une vie associative riche et variée

qui permet aux étudiants de s'investir, dès la première année, dans l'organisation des événements clés de l'année universitaire et dans des activités culturelles ou sportives.

Une quizaine d'associations étudiantes à retrouver sur le portail unique des associations étudiantes de Sciences Po Strasbourg :
www.assoiepstrasbourg.com

Propos

Sciences Po Strasbourg Consulting

Bureau des Initiatives

Strasboum-Boum

Bureau des Sports

180 Degrees Consulting

Sciences Po Forum

L'Ecole des Jeunes Orateurs

Bureau des Elèves

Stras' Diplomacy

Oenopo

Dérivation

Bureau des Arts

Vous organisez un événement, une conférence, une projection, etc. ?

N'oubliez pas d'en informer le service communication de l'IEP pour la diffusion de l'information.

Catherine Amy
catherineamy@unistra.fr

La cafétéria

Un petit creux ?
Une cafétéria vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment de 7h30 à 17h30 (15h30 pour le vendredi). Petite restauration, sur place ou à emporter, boissons et distributeurs.

Photocopies

Vous trouverez en face de l'accueil un local ouvert en continu avec un photocopieur à disposition (utilisable avec votre carte étudiante). Deux photocopieurs sont également disponibles à la bibliothèque au 1er étage (dont 1 copieur A3).

Salle informatique (316, 2ème étage)

Une salle informatique est à votre disposition de 8h à 17h, sous réserve de l'absence de cours. Code d'accès disponible au bureau 408 sur présentation de votre carte étudiante.

La Mission Handicap

Sébastien Bour
Catherine Hmaé

Au sein du Service de la Vie Universitaire, la Mission Handicap évalue les besoins des étudiants handicapés et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires avec le SUMPS, le CROUS, les équipes pédagogiques, les référents handicap et tout autre partenaire utile.

Le rôle des référents handicap :

- Informer les étudiants handicapés
- Faire le lien avec la Mission Handicap
- Veiller à la gestion quotidienne des problèmes relatifs aux situations de handicap
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements demandés
- Sensibiliser les collègues



Organisation du 2ème cycle

La 4ème année

La 5ème année

La quatrième année est celle du choix de filière. L'étudiant a le choix entre les filières :

- Administration publique
- Economie et entreprises
- Etudes européennes et relations internationales

La quatrième année comporte :
- **un tronc commun** (Droit économique de l'UE - Economie Européenne - Politiques et actions publiques en Europe - Histoire Européenne)
- **des enseignements propres à chacune des trois filières**
- **des options dont certaines en langue étrangère**

Filière administration publique

Cette filière mène les étudiants vers les concours d'accès direct à la haute fonction publique ou vers les concours d'accès aux grandes écoles d'application.

Enseignements spécifiques à la filière :

- Droit et administration publique
- Economie publique et sociale
- Politiques et administrations publiques
- Histoire politique comparée en Europe

Filière économie et entreprises

Cette filière permet d'aborder l'ensemble des aspects de l'économie et de la gestion d'entreprise. À l'issue d'une quatrième année dans cette filière, les étudiants sont prêts à s'orienter vers les masters d'économie, de management, ou encore d'économie et droit.

Enseignements spécifiques à la filière :

- Stratégie et gouvernance des entreprises en Europe
- Economie et droit des entreprises
- Fiscalité
- Finance d'entreprise
- Finance de marché
- Marketing

Filière études européennes et relations internationales

Cette filière permet d'aborder l'ensemble des aspects de l'économie et de la gestion d'entreprise. À l'issue d'une quatrième année dans cette filière, les étudiants sont prêts à s'orienter vers les masters d'économie, de management, ou encore d'économie et droit.

Enseignements spécifiques à la filière :

- Science politique de l'Europe
- Droit comparé des Etats Européens
- Systèmes politiques comparés
- Relations internationales et transferts culturels
- L'UE et les crises internationales
- Milieux économiques et processus d'intégrations régionales

TRONC COMMUN			
DROIT COMMUNAUTAIRE	36h	Annuel	Mme Berrod
ECONOMIE EUROPÉENNE	22h 14h	S1 S2	Mlle Zimmer Mme Godbillon
HISTOIRE EUROPÉENNE	36h	Annuel	M. Romer
POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE EN EUROPE	36h	Annuel	M. Dubois

La plupart des plans de cours sont disponibles sur le site web de l'IEP à la rubrique : Etudier à l'IEP / le Diplôme / 4ème année

ADMINISTRATION PUBLIQUE

COURS MAGISTRAUX

DROIT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE	48h	Annuel	M. Eckert
ECONOMIE PUBLIQUE ET SOCIALE	48h	Annuel	M. Broussolle
POLITIQUES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	48h	S1 S2	Mme Lozac'h M. Sinigaglia
HISTOIRE POLITIQUE COMPARÉE (EUROPE)	24h	S1	M. Fabréguet

CONFERENCES DE METHODE

DROIT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE	30h	Annuel	Mme Kordeva
ECONOMIE PUBLIQUE ET SOCIALE	30h	Annuel	M. Canclaud
POLITIQUES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	30h	Annuel	
DROIT COMMUNAUTAIRE	30h	Annuel	Mme Schwaller

ECONOMIE ET ENTREPRISES

COURS MAGISTRAUX

FINANCE DE MARCHÉ	24h	S1	M. Petey
FINANCE D'ENTREPRISE	24h	S1	Mme Delannay M. Petey
MARKETING	24h	S1	Mme Delannay
STRATÉGIE ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES EN EUROPE	48h	S1 S2	M. Blazy Mme Zouabi
FISCALITÉ	24h	S2	M. Rietsch Mme Matthieu
ÉCONOMIE ET DROIT DES ENTREPRISES	24h	S2	M. Lasserre-Capdeville

CONFERENCES DE METHODE

ÉCONOMIE, ORGANISATION ET MANAGEMENT	30h	S1 S2	M. Stef Mme Zouabi
MARKETING	30h	S1 S2	M. Blazy Mme Zouabi
FINANCE DE MARCHÉ	30h	Annuel	M. Petey
FINANCE D'ENTREPRISE	30h	Annuel	Mme Delannay

ETUDES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

COURS MAGISTRAUX

MILIEUX ÉCONOMIQUES ET PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALES	24h	S1	M. Schirmann
L'UE ET LES CRISES INTERNATIONALES	24h		M. Jost
SYSTÈMES POLITIQUES COMPARÉS DES ÉTATS EUROPÉENS	24h	S2	M. Torreiro
SCIENCE POLITIQUE DE L'EUROPE	48h	S1 S2	Mme Michel Mme De Lassalle
RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFERTS CULTURELS	24h	S2 S2	M. Clément M. Fabréguet
DROIT COMPARÉ DES ÉTATS EUROPÉENS	24h	S1	M. Vahlas

CONFERENCES DE METHODE

SCIENCE POLITIQUE DE L'EUROPE	20h	S1	M. Behr
DROIT COMPARÉ DES ÉTATS EUROPÉENS	20h	S1	Mme Soudain
SYSTÈMES POLITIQUES COMPARÉS DES ÉTATS EUROPÉENS	20h	S2	M. Behr
PROBLÈMES INTERNATIONAUX ACTUELS	20h	S1 ou S2	M. Clément
DROIT COMMUNAUTAIRE	20h		Mme Schwaller

CONFÉRENCES DE MÉTHODE DE LANGUES

ALLEMAND	30h	Annuel	Mme Aquatias Mme Willmann
ANGLAIS	30h	Annuel	Mme Lehni Mme Witkowski Mme Roiron
ESPAGNOL	30h	Annuel	M. Uribe
ITALIEN	30h	Annuel	M. Censi
RUSSE	30h	Annuel	Mme Moro

OPTIONS LIBRES (en choisir 2)

OPTIONS DE CIVILISATION (en choisir 1)

A WEB-BASED COURSE IN EXPERIMENTAL ECONOMICS	24h	S2	M. Eber
AMERICA LATINA ENTRE EUROPE Y LOS ESTADOS UNIDOS	24h	S1	M. Uribe
COMMUNICATION POLITIQUE ET SOCIALE	24h	S1	Mme Sedel
COMPRENDRE LES ETATS UNIS	24h	S1	M. Fabreguet
COMPTABILITÉ, CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT	24h	S2	Mme Delannay
CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	24h	S1	Mme Benoît-Rohmer
DROIT DU TRAVAIL	24h	S2	M. De Quenaudon
DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	24h	S1	Mme Klébes-Pélissier
DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE	24h	S2	M. Eckert
ÉCONOMIE DE LA TRANSITION	24h	S2	M. Weill
ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT	24h	S1	M. Méon
FINANCES LOCALES	24h	S2	Mme Flizot
GENRE ET POLITIQUE	24h	S1	Mme Sledziewski
LES 20 DERNIÈRES ANNÉES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE	24h	S2	M. Clément
IMMIGRATION TO THE UK SINCE 1945 : HISTORY AND REPRESENTATIONS	24h		Mme Lehni
LE MONDE RUSSE	24h	S1	M. Romer
LITERATUR UND POLITISCHER PROTEST IN DEUTSCHLAND NACH 1945	24h	S1	Mme Willmann
MICRO-FINANCE	24h	S1	M. Blazy
NOTHERN IRELAND : FROM PARTITION TO DEVOLUTION	24h		Mme Lehni
ONG ET ORGANISATIONS HUMANITAIRES	24h	S2	Mme Jouanneau
RELIGION, ESPACE, ET MOBILISATIONS	24h	S1	Mme Jouanneau
SÉMINAIRE D'ENCADREMENT DES MÉMOIRES EN SCIENCES POLITIQUES	24h	S1	M. Torreiro
SOCIOLOGIE DE L'ACTION CULTURELLE	24h	S2	M. Sinigaglia
SOUTHERN AFRICA IN PERSPECTIVE : ISSUES OF NATIONAL CONSTRUCTION AND REGIONAL DEVELOPMENT	24h	S2	Mme Roiron
SYSTÈME JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE	24h	S1	Mme Berrod
THE COMMONWEALTH OF NATIONS : FROM EMPIRE MANAGEMENT TO POST-COLONIAL POLICIES	24h	S1	Mme Roiron
UMWELT UND NATURSCHUTZ IN DEUTSCHLAND	24h	S1	M. Leroux
UNION EUROPÉENNE, UN ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ, ET DE JUSTICE	24h	S2	Mme Kauff-Gazin Mme Meyer
DROIT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	24h	S2	M. Fuchs

En vigueur à partir de 2012/2013



REGLEMENT DES ETUDES DE LA QUATRIEME ANNEE DU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Titre I : Le déroulement et l'organisation de l'année.

Article 1 : dispositif général.

La formation dispensée durant la quatrième année du diplôme de l'IEP s'organise de la manière suivante :

1) Tous les étudiants de quatrième année suivent quatre enseignements obligatoires de tronc commun, à savoir :

Droit communautaire	36 heures
Economie européenne	36 heures
Histoire européenne	36 heures
Politiques et actions publiques en Europe	36 heures

2) Les étudiants sont invités à choisir entre trois filières – Administration publique, Economie et entreprises, Etudes européennes et relations internationales – dont ils sont tenus de suivre les enseignements. Les enseignements de filière sont :

- **Administration publique**

Droit et administration publique	48 heures
Economie publique et sociale	48 heures
Politiques et administrations publiques	48 heures
Histoire politique comparée (Europe)	24 heures

- **Economie et entreprises**

Finance de marché	24 heures
Stratégie et gouvernance des entreprises en Europe	48 heures
Economie et droit des entreprises	24 heures
Fiscalité	24 heures
Finance d'entreprise	24 heures
Marketing	24 heures

- **Etudes européennes et relations internationales**

Science politique de l'Europe	48 heures
Droit comparé des Etats européens	24 heures
Systèmes politiques comparés des Etats européens	24 heures
Relations internationales et transferts culturels	24 heures
L'UE et les crises internationales	24 heures
Milieux économiques et processus d'intégrations régionales	24 heures

3) Les étudiants choisissent trois options libres, de 24 heures chacune, parmi la liste des options proposée en annexe :
   - Une option choisie parmi une liste d'options de « civilisation » dispensées pour l'essentiel en langue étrangère.
   - Deux options choisies parmi l'ensemble des options libres, hors options de « civilisation ».

   Une, au moins, des trois options doit être enseignée en langue étrangère.

4) Le mémoire est optionnel. L'étudiant qui s'engage dans un travail de mémoire supprime de ses choix deux options libres de 24 heures, éventuellement en langue étrangère.

5) Des enseignements facultatifs sont offerts aux étudiants :
   - Validation d'un stage
   - Troisième langue étrangère.
   - Méthodologie de la recherche de stage

Article 2 : Les conférences de méthode.

Le choix de l'étudiant se fait de la manière suivante :

- Dans la filière ***Administration publique***, il choisit deux conférences de méthode de 30 heures chacune parmi les enseignements suivants :
  - Droit et administration publique
  - Economie publique et sociale
  - Politiques et administrations publiques
  - Droit communautaire

- Dans la filière ***Economie et entreprises***, il choisit deux conférences de méthode de 30 heures chacune parmi les enseignements suivants :
  - Economie, Organisation et Management
  - Finance d'entreprise
  - Finance de marché
  - Marketing

- Dans la filière ***Etudes européennes et relations internationales***, il choisit trois conférences de méthode de 20 heures chacune parmi les enseignements suivants :
  - Science politique de l'Europe
  - Droit comparé des Etats européens
  - Systèmes politiques comparés
  - Problèmes internationaux actuels
  - Droit communautaire

Article 3 : Les langues.

Deux conférences de méthode en langues étrangères de 30 heures chacune (1,5 heures par semaine) doivent être suivies obligatoirement par l'étudiant.
Ces deux langues étrangères sont choisies parmi les langues enseignées à l'IEP : anglais, allemand, espagnol, italien, russe.
A titre dérogatoire, une langue non enseignée à l'IEP peut être choisie au titre des conférences de méthode de langues étrangères obligatoires et suivie à la Faculté des Langues et Cultures de l'Université de Strasbourg. Un enseignement de langue pour débutants ne peut être choisi au titre de langue obligatoire.

Une troisième langue facultative peut également être suivie par l'étudiant. La troisième langue facultative peut être l'une des langues enseignées à l'IEP ou toute autre langue enseignée à la Faculté des Langues et Cultures de l'Université de Strasbourg.

En tout état de cause, ces inscriptions doivent être préalablement validées par le Directeur de l'IEP, sur proposition de l'enseignant-chercheur chargé de la coordination des langues.

Article 4 : Assiduité

L'assiduité aux conférences de méthode (conférences de méthode en langues incluses) est obligatoire. L'absence non justifiée à plus de cinq séances de conférences de méthode, toutes conférences confondues, est sanctionnée d'une interdiction de composer lors de la première session d'examen. Les étudiants concernés sont systématiquement convoqués par le Directeur des Etudes. L'interdiction de composer en première session d'examen est décidée et notifiée par le Directeur, sur proposition du Directeur des Etudes.

Les absences doivent être justifiées auprès du service de la scolarité, une semaine au plus tard après la période d'absence. Au-delà de cette semaine, l'absence est injustifiée. L'absence est justifiée, sous réserve de la production des pièces justificatives afférentes, dans les circonstances suivantes : problème de santé attesté par un certificat médical ou d'hospitalisation, décès survenu dans la famille proche (ascendants, descendants, fratrie), participation à la journée défense et citoyenneté, examen du permis de conduire, convocations administratives et judiciaires, participation aux instances officielles de l'université et de l'IEP (conseil d'administration, CEVU) pour les étudiants élus.

En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle continu, les rattrapages ne sont possibles que sur décision de l'enseignant concerné.

Article 5 : Les stages.

L'étudiant a pu être amené, au cours de sa scolarité, à effectuer un stage qu'il peut faire valider dans le cadre de la quatrième année au titre des enseignements facultatifs. Ce stage est distinct et ne saurait se confondre avec le stage que peut suivre l'étudiant durant sa troisième année à l'étranger.

Titre II : Les examens.

Article 6 : Inscription aux examens

Afin d'être soumis aux évaluations et contrôles des connaissances, les étudiants doivent être inscrits administrativement et pédagogiquement aux dates définies chaque année par le Directeur de l'IEP, sur proposition du service de la scolarité. En cas de défaut d'inscription, l'étudiant n'est pas autorisé à composer lors de la première session d'examen.

Article 7 : Régime général.

Le diplôme est obtenu dès lors qu'une moyenne générale de 10/20 est obtenue par l'étudiant.

Outre cette exigence, l'étudiant doit obtenir 10/20 de moyenne générale à un « bloc » formé :

- Des enseignements obligatoires (Economie européenne, Droit communautaire, Politiques et actions publiques en Europe et Histoire européenne)
- Des conférences de méthode choisies par l'étudiant dans les conditions visées à l'article 2 du présent règlement.

1) Les sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées : une première session en mai-juin (au terme des enseignements), une deuxième session en septembre.

Des examens anticipés sont organisés au terme du premier semestre. Les examens anticipés valent comme examen de première session.

En cas d'ajournement à la première session, les étudiants doivent se présenter à la deuxième session d'examen. Ils conservent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session.

Les épreuves notées en dessous de la moyenne à la première session doivent obligatoirement être représentées à la deuxième session. Seule la note de deuxième session est alors prise en compte.

Les notes obtenues aux conférences de méthode sont intangibles et valent pour les deux sessions d'examens.

2) Défaillance

L'absence à l'une des épreuves entraîne la défaillance pour la session en cours.

Article 8 : Les coefficients.

Les coefficients affectés aux enseignements obligatoires et aux conférences de méthode sont les suivants :

- Chacun des quatre cours du tronc commun est affecté d'un coefficient 1,5.
- Conférences de méthode :
  - Coefficient 3 *chacune* en filières Administration publique et Economie et entreprises,
  - Coefficient 2 *chacune* en filière Etudes européennes et relations internationales

- Les conférences de méthode obligatoires de langues étrangères sont affectées d'un coefficient 1,5 chacune. Par ailleurs, les étudiants subissent dans chacune des deux langues étrangères obligatoires une épreuve de langue orale de fin d'année, à laquelle est affecté le coefficient 1. L'oral de fin d'année ne peut être remplacé par une épreuve écrite.
- Pour les autres enseignements relevant soit de la filière choisie soit des options libres, les coefficients sont les suivants :
  - Cours de 24 heures : coefficient 1
  - Cours de 48 heures : coefficient 2

Article 9 : Epreuves facultatives

Sont facultatives au sens du présent règlement :

- Le stage tel qu'il est envisagé à l'article 5 et sanctionné par un rapport de stage dûment évalué
- Méthodologie de la recherche de stage
- La troisième langue étrangère

Seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en considération. Ces points sont affectés d'un coefficient 1 pour le module d'initiation au stage et la troisième langue, d'un coefficient 2 pour le stage.

Article 10 : Nature des épreuves

Les épreuves de Droit communautaire, d'Economie européenne, d'Histoire européenne et de Politiques et actions publiques en Europe font l'objet d'une épreuve écrite.

Les enseignements de filière font l'objet soit d'une épreuve écrite ou d'une épreuve orale.

Les options libres ou de civilisation font l'objet d'une épreuve orale.

A l'initiative de l'enseignant et en sus de l'épreuve finale écrite ou orale, des travaux complémentaires (dossiers, exposés…) peuvent être demandés dans le cadre des enseignements de filière ou des options libres ou de civilisation. Ces travaux représentent 50% de la note finale. L'enseignant qui choisit de demander des travaux complémentaires doit en informer la scolarité et les étudiants dans le mois qui suit le début du cours.

Article 11 : Le mémoire.

Conformément à l'article 1er, l'étudiant qui choisit de rédiger un mémoire peut supprimer deux options libres de 24 heures, éventuellement en langue étrangère. Le mémoire est affecté d'un coefficient 6. Chaque champ disciplinaire (civilisation, droit, économie-gestion, histoire, science politique) peut imposer qu'un étudiant rédigeant un mémoire suive un enseignement méthodologique au titre des options libres.

Article 12 : La note zéro.

La note zéro à l'une des matières (à l'exclusion des matières facultatives) est éliminatoire pour la session en cours.
La note zéro en conférence de méthode est éliminatoire pour les deux sessions.

Article 13 : Le redoublement.

Un étudiant qui aurait échoué à la seconde session est autorisé à redoubler.

L'étudiant bénéficie d'un redoublement de droit. Toute autre autorisation de redoublement doit être prononcée par le jury d'examen.

Titre III : Les régimes salariés

Article 14 : Dispositions générales

Pour bénéficier d'un régime salarié, l'étudiant doit effectuer un minimum de 10 heures de travail par semaine, sur l'ensemble de l'année universitaire. L'étudiant doit en faire la demande au Directeur de l'IEP en joignant toutes les pièces justificatives (contrat de travail et fiche de paie…).
Dès lors qu'il remplit les conditions, l'étudiant peut bénéficier au choix de deux régimes spécifiques : le régime sur un an ou sur deux ans.

Article 15 : Régime salarié sur un an.

Dès lors qu'il est accordé, le régime salarié sur un an permet à l'étudiant d'être dispensé d'assiduité en conférences de méthode. Toutefois, l'étudiant devra prendre contact avec les personnes chargées de conférences de méthode pour convenir de la fréquence et de la date des travaux à fournir pendant l'année. Les modalités d'évaluation doivent faire l'objet d'une validation par la direction des études de l'IEP.

Article 16 : Régime salarié sur deux ans.

Si l'étudiant choisit ce régime particulier, les dispositions de l'article 15 sont d'application. L'étudiant a de plus, la possibilité de choisir la ou les conférences de méthode ainsi que les cours qu'il suit l'année n° 1, étant entendu que l'année n° 2, il devra suivre le reliquat de cours et de conférences de méthode. Les notes obtenues lors de l'année n° 1 sont automatiquement reportées l'année n° 2. La validation de la quatrième année du diplôme de l'IEP est déterminée par l'ensemble des notes obtenues sur les deux années n° 1 et n° 2. La deuxième session est organisée au mois de septembre de l'année n° 2 selon les modalités visées à l'article 7. Les modalités d'évaluation doivent faire l'objet d'une validation par le Directeur des études de l'IEP.

Titre IV : Régimes spécifiques

Article 17 : Service volontaire européen

Les étudiants qui effectuent un service civil volontaire ou un service volontaire européen (d'une durée minimale de 6 mois) peuvent interrompre leur scolarité dans le diplôme de l'IEP pendant un an sous réserve de respecter les conditions suivantes :
- que le dossier soit accepté, au préalable, par M. le Directeur de l'IEP
- d'avoir réussi les examens de l'année N, si le service a lieu en année N+1
- de présenter les pièces justificatives indiquant que la candidature de l'étudiant est retenue avant le début du service
- En fin de service, de présenter une attestation indiquant que le service a été effectué.

Article 18 : Autres cas d'aménagement d'études

Conformément aux conditions définies par le règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg, un aménagement d'études similaire au régime des étudiants salariés est possible pour les:
- Etudiants sportifs et arbitres de haut niveau,
- Etudiants en situation de handicap,
- Etudiants en situation de longue maladie,
- Etudiants artistes confirmés
- Etudiants chargés de famille, et étudiantes enceintes,
-Etudiants élus des Conseils de l'Université ou des Conseils d'UFR
- Etudiants élus au CROUS,
- Autres situations particulières retenues par le Directeur de l'IEP

L'étudiant dépose une demande auprès du Directeur des études lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Cette demande est validée par le Directeur de l'IEP.
Sur avis du Directeur des études, l'étudiant peut être dispensé d'assiduité en conférences de méthode selon les modalités prévues au titre III.

Annexe au règlement des études de la quatrième année du diplôme de l'Institut d'Etudes de Strasbourg

1. Liste des options libres pour l'année 2014-2015

Union Européenne, un espace de liberté, de sécurité et de justice
Système juridique de l'Union Européenne
Droit du travail
Droit international économique
Finances locales
Convention européenne des droits de l'homme
Droit de l'urbanisme et de l'environnement
Droit public de l'économie
Comptabilité, contrôle de gestion et audit
Economie du développement
Economie de la transition
A web-based course in experimental economics
Micro-finance
Séminaire d'encadrement des mémoires en science politique
ONG et organisations humanitaires
Communication politique et sociale

Sociologie de l'action culturelle
Genre et politique
Religion, espace et mobilisations
Politik und Gesellschaft in Deutschland (1970-2010)

Le monde russe
Comprendre le monde baltique

Histoire de l'idée européenne du XVIIIème siècle à nos jours

2. Liste des options de civilisation pour l'année 2014-2015

Southern Africa in perspective:Issues of national construction and regional development
America Latina entre Europe y los Estados Unidos
Umwelt und Naturschutz in Deutschland

Immigration to the UK since 1945:
History and representations
Literatur und politischer Protest in Deutschland nach 1945
Nothern Ireland: From Partition to Devolution
The Commonwealth of Nations: From Empire Management to Post-Colonial Policies



Fiche dépôt :
Sujet de mémoire de ème année

Année universitaire : 20...... - 20......

Candidat :

NOM :..**Prénom** : ....
N° étudiant : ....**Filière** : ....

Thème du mémoire : ....

....

....

....

Service de la scolarité de l'IEP
Affaire suivie par
Sébastien BOUR
Gestionnaire
du diplôme de l'I.E.P.
1a, 2a & 4a

03 68 85 89 48
sbour@unistra.fr

Directeur **de Mémoire et 1er membre du jury** :

NOM :... Prénom : ....

Signature du Directeur du mémoire :

Fait à Strasbourg, le ....20......

L'étudiant

NOM :... Prénom : ....

Signature de l'étudiant :

Fait à Strasbourg, le ....20....

Ce formulaire est à retourner à M. BOUR (bureau 405) pour le 21 janvier 2015
Date limite de soutenance : 12 juin 2015
L'absence de note lors de l'établissement du procès-verbal des délibérations du jury entraîne une défaillance

***Si le Directeur du mémoire n'est pas un enseignant permanent titulaire de l'UdS, l'accord du Directeur des Etudes, M. Petey, est de plus nécessaire (visa ci-contre)**

Accord de la Direction des Etudes* :

Fait à Strasbourg le

Institut d'Etudes Politiques
Ensemble Saint-Georges – 47 Avenue de la Forêt Noire – F-67082 Strasbourg Cedex
Tél. : (33) 03 68 85 40 00 – Fax : (33) 03 68 85 86 15

L'année de spécialité ouvre un très large panel de possibilités.

14 parcours de Master à l'IEP

(*schéma page suivante)* parmi lesquels certains sont menés en partenariat avec d'autres universités ou écoles.

2 préparations aux concours de la haute fonction publique

(Prépa ENA et Prépa INET)

40 Masters environ au sein d'autres composantes de l'Université de Strasbourg

100 Masters proposés par les autres IEP de France

dans le cadre de la convention de mutualisation des cinquièmes années

Mobilité au sein du réseau des IEP de France

Depuis la mise en place de la 5e année de master (*décret du 05 septembre 2005*), un accord est intervenu pour **favoriser les échanges entre les 8 IEP** *(Aix en Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse).* Toutefois, pour effectuer un cursus de cinquième année dans un autre Institut, l'étudiant doit obtenir l'accord des deux directions, celle de son Institut d'origine et celle de son Institut d'accueil.

6 doubles diplômes menés en partenariat des universités étrangères

MASTER SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Mention Science Politique

- Spécialité Sciences Sociales du Politique
- Spécialité Politique et Gestion de la Culture
- Spécialité Économie Sociale et Solidaire

Mention Etudes Européennes et Internationales

- Histoire des Relations Internationales et des processus d'intégration régionale

Mention Politiques Européennes

- Spécialité Politiques Européennes et Affaires Publiques
- Spécialité Politiques Européennes et franco-germaniques
- Spécialité Sécurité Extérieure et Sécurité Intérieure de l'Union Européenne

MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION

Mention Finance

- Spécialité Finance d'Entreprise et pratique des Marchés Financiers
- Spécialité Corporate Strategy and Finance in Europe
- Spécialité Gestion Financière de la Banque

MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION

Mention Administration publique

- Spécialité Carrières et Action Publiques
- Parcours Management et gestion Publics
- Spécialité Administration Locales et Régionales en Europe :
    - Parcours Administration des Collectivités Territoriales
    - Parcours Autonomie Locale et Politiques Publiques en Europe

MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION

Mention Droit de l'Union Européenne

- Spécialité Droit de l'Economie et de la Régulation en Europe

DOUBLES DIPLOMES

Administration publique

- Avec le Glendon College (Toronto)

Finance

- Avec l'Université Charles (Prague)
- Avec la Solvay Brussels School of Economics and Management (Université Libre de Bruxelles)

Politiques Européennes

- Avec l'Université de la Viadrina (Francfort sur Oder)
- Avec l'Université de Jagellonne (Cracovie)

Droit de l'Economie et de la Régulation en Europe

- Avec la Freie Universität Berlin

PREPARATIONS AUX CONCOURS (NON DIPLOMANTES

Prep' ENA
Prep' INET

Domaine Sciences Politiques et Sociales

Mention Science Politique

Sciences Sociales du Politique

Responsable : M. Vincent Dubois
vincent.dubois@misha.fr

Ce master associé au laboratoire SAGE (UMR 7363) forme aux métiers de l'analyse socio-politique. Il prépare à la poursuite en thèse ou à un emploi dans le domaine de l'évaluation, du conseil ou de l'expertise. Il propose deux spécialisations (Action publique et Sociologie politique), et des ateliers (analyse quantitative, stage de terrain, recherche bibliographique, anglais) qui complètent les cours et séminaires. Un stage est proposé en option.

Politique et gestion de la culture

Responsables : M. Jérémy Sinigaglia / M. Thierry Baechtel
sinigaglia@unistra.fr / thierrybaechtel@unistra.fr

Cette formation professionnelle et de recherche se distingue des cursus comparables en apportant à ses étudiants des compétences aussi bien en science politique qu'en gestion. Elle prépare ainsi à des métiers d'administrateurs et de gestionnaires dans tous les domaines culturels, tant dans le secteur public que privé. Particulièrement tournée vers les questions européennes, elle dispense des connaissances théoriques et pratiques sur l'Europe en matière de financements et de gestion de projet.

Mention Etudes Européennes et Internationales

Histoire des Relations Internationales et processus d'intégration régionale

Responsable : M. Jean-Christophe Romer
j.romer@unistra.fr

A dominante historienne ce master s'inscrit dans la logique pluridisciplinaire propre aux études internationales et européennes.Son objectif est de situer les questions européennes dans la problématique des relations internationales qui fait l'objet d'un tronc commun décliné en trois options consacrées respectivement à l'Europe dans sa relation aux différents espaces de la sphère mondiale ; à la dimension coopérative, notamment transfrontalière et à la spécificité de la question des relations extérieures de l'Allemagne.

Mention Politiques Européennes

La Mention Politiques Européennes se décline en 3 spécialités :

A cette mention est associée deux Doubles-Diplômes en politiques européennes.
Les étudiants ont la possibilité de suivre un Master 1 à l'Université Jagellonne de Cracovie (Pologne), ou à l'Université de la Viadrina, Francfort sur Oder (Allemagne). Le Master 2 s'éffectue à l'IEP dans l'une des 3 spécialités.

Politiques Européennes et Affaires Publiques

Responsable : Mme Marine de La Salle
marine.delasalle@unistra.fr

Cette spécialité de la mention Politiques Européennes a pour objectif de former les étudiants aux cadres d'analyse et aux outils conceptuels et professionnels requis pour l'exercice des métiers de l'Europe au sein ou auprès des institutions européennes, des collectivités territoriales et des entreprises.

Politiques Européennes et franco-germaniques

Responsable : Mme Valérie Lozac'h
valerie.lozach@misha.fr

Cette spécialité vise à former les futurs cadres économiques, politiques et administratifs appelés à travailler dans les institutions communautaires et à développer les échanges dans les secteurs publics et privés au sein de l'espace européen, notamment entre la France et l'Allemagne.

Sécurité Extérieure et Sécurité Intérieure de l'Union Européenne

Responsable : M. Alexis Vahlas
vahlas@unistra.fr

Centrée sur les questions de sécurité européenne, cette spécialité s'articule autour des deux indissociables dimensions de la sécurité européenne :

- La sécurité extérieure, qui amènera l'étudiant à aborder de manière approfondie la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), les problèmes liés à la défense européenne, l'approche globale des questions de sécurité adoptée par l'ensemble des organisations européennes, ainsi que les missions de pacification et stabilisation menées par l'Union européenne à travers le monde.

- La sécurité intérieure, qui lui permettra de s'intéresser à la manière dont les menaces internes amènent un développement progressif de la coopération douanière, judiciaire et policière entre les Etats membres de l'Union européenne.

Domaine Droit, Economie, Gestion

Mention Finance

Corporate strategy and finance in Europe

Responsable : M. Laurent Weill
laurent.weill@unistra.fr

Cette formation en anglais vise à offrir les connaissances nécessaires aux métiers de la finance d'entreprise à l'international qui font appel à une double compétence financière et économique. Elle forme aux métiers de l'analyse risque-pays, de la stratégie et de la communication financière, du financement de projet, de l'assurance-crédit.

- Possibilité de suivre un double diplôme avec l'Université Charles de Prague (République Tchèque), ou la Solvay Brussels School of Economics and Management de l'Université Libre de Bruxelles.

Finances d'entreprise et pratique des marchés financiers

Responsable : M. Joël Petey
joel.petey@misha.fr

Cette spécialité a pour objectif de former étudiants et professionnels aux métiers de la finance en rapport avec la finance d'entreprise (analyse financière, analyse crédit, fusions-acquisitions, capital investissement, gestion de trésorerie...). Matières enseignées : gestion d'actifs, analyse financière des sociétés cotées, opérations de haut de bilan, évaluation, gestion des risques.

Gestion financière de la banque

Responsable : M. Joël Petey
joel.petey@unistra.fr

Ce master prépare aux métiers de pilotage et de contrôle des institutions financières (contrôle interne, audit, fonctions de supervision), dont le développement s'inscrit dans l'évolution des business models bancaires d'après crise. Ces thématiques recouvrent notamment le contrôle de gestion et l'audit bancaires, la conformité, la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel), une attention particulière étant portée à la règlementation et la supervision bancaires.

Mention Droit de l'Union Européenne

Droit de l'économie et de la régulation en Europe

Responsable : M. Gabriel Eckert
gabriel.eckert@unistra.fr

Son objectif est de donner une formation juridique et économique de haut niveau dans tous les domaines qui se trouvent à la jonction des activités économiques privées et publiques ; tant en droit interne qu'en droit de l'Union européenne. L'accent est mis sur le droit de la concurrence, le droit de la régulation, le droit public des affaires et le droit des contrats publics.
Le master ouvre également la possibilité de suivre une formation donnant accès à un double-diplôme avec la Freie Universität de Berlin.

Mention Administration Publique

Administrations Locales et Régionales en Europe

Responsable : M. Guy Siat
guy.siat@unistra.fr

Cette spécialité a comme vocation principale de former les étudiants aux métiers de la fonction publique territoriale. Elle comporte 2 Parcours :

- Administration des Collectivités Territoriales, orienté vers la préparation au concours d'attaché territorial (FPT).
- Autonomie Locale et Politiques Publiques en Europe, orienté vers l'administration comparée et le management public local.

Possibilité de suivre un double diplôme M1-M2 avec le Glendon College, (Canada)

Carrières et Action publiques

Responsable : M. Damien Broussolle
damien.broussolle@unistra.fr

- La spécialité prépare principalement aux métiers de l'administration publique

d'Etat et des entreprises qui travaillent en relation avec elle.
Spécialité Carrière et Action publiques :
La spécialité s'adresse plus particulièrement aux étudiants qui se destinent aux concours administratifs de type A et A+. Elle couvre un large domaine de fonctions généralistes avec comme spécialisations possibles : l'administration hospitalière ou sociale, la régulation du secteur public ou encore la coopération administrative franco-allemande.

Management et Gestion Publics

(partenariat avec l'Ecole de Management de Strasbourg)

Responsables : Mme Odile Paulus / M. Damien Broussolle
odile.paulus@unistra.fr /
damien.broussolle@unistra.fr

Le parcours Management et Gestion Publics est coorganisé par l'IEP de Strasbourg et l'Ecole de Management de Strasbourg. Il s'adresse aux étudiants qui souhaitent se préparer aux métiers et aux nouvelles fonctions transversales du management, de la mesure de la performance et de la gestion, qui se développent avec la modernisation de l'Etat et de l'intervention publique.

Prépas

Prep'ENA

La Prep'ENA accueille des étudiants souhaitant préparer le concours externe de l'ENA et d'autres concours externes de la haute fonction publique (INET, Directeur d'hôpital, EN3S, Commissariat aux Armées par exemple). Elle accueille aussi des fonctionnaires et cadres du secteur privé qui préparent respectivement le concours interne de l'ENA et le 3e concours.

Prep'INET

La Prep'INET s'intègre dans le programme de préparation aux concours de Sciences Po Strasbourg. Elle accueille des étudiants souhaitant préparer plus spécifiquement le concours de l'INET. Ils partagent une partie des enseignements avec la Prép'ENA.

Sciences Po

Aix-en-Provence • Lille • Lyon • Rennes • Saint-Germain-en-Laye • Strasbourg • Toulouse

Procédure de candidature en 5ème année dans le réseau des IEP de région

Au terme de la convention de mutualisation, un étudiant de 4ème année de chacun de ces établissements peut demander à effectuer sa cinquième année dans l'IEP de son choix, hors IEP de Paris.

En cas de réussite dans le master de l'IEP d'accueil, il se verra remettre le master de l'IEP de Strasbourg, conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 2005.

La procédure ainsi que le calendrier sont donnés à titre indicatif.

1. Les étudiants téléchargent le dossier de candidature sur le site internet de l'IEP de Strasbourg (période janvier-février). Ils peuvent faire acte de candidature dans des formations de 5ème année/masters 2 dans une liste remise à jour chaque année.

2. Le dossier dûment rempli et les pièces demandées doivent être envoyés ou déposés au bureau de la scolarité à l'attention de M. Joël PETEY, Directeur des Etudes (mars).

3. Les demande seront examinées par l'équipe de Direction de l'IEP. Les dossiers ayant reçu un avis favorable seront envoyés par l'IEP de Strasbourg aux IEP demandés. Comme le prévoit la convention de mutualisation des 5ème années d'IEP, une candidature vers un autre IEP ne peut être validée que s'il n'existe pas de formation équivalente à l'IEP de Strasbourg.

4. Les candidatures sont examinées dans les IEP selon les procédures en vigueur.

5. Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par IEP dans la limite de 3 dossiers.

Avertissement

L'admission en 5e année dans l'un des IEP du réseau n'est pas de droit.
Si un étudiant fait acte de candidature «en candidat libre» (hors processus de mutualisation) il perd alors, en cas d'admission, le bénéfice de son diplôme d'IEP, grade master et se verra remettre uniquement une attestation indiquant qu'il a validé 240 crédits ects.

Contact

Charlotte Berard
cberard@unistra.fr

REGLEMENT DES ETUDES DE LA 5ÈME ANNEE DU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG



Note : le présent règlement s'applique à compter de l'année universitaire 2013-2014

Les étudiants issus de la quatrième année du diplôme effectuent leur cinquième année dans l'un des parcours de formation suivants :

A - Dans un diplôme national de master (DNM) de l'Université de Strasbourg parmi une liste définie par le Directeur, sur proposition de la Direction des Etudes,
B- Après affectation par la commission d'admission de l'IEP dans les enseignements d'un des DNM hébergés par l'IEP
C- Dans la Préparation à l'ENA ou la Préparation à l'INET de l'IEP de Strasbourg.
D- Dans le cadre de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP, au titre d'un DNM ou d'un parcours propre de cinquième année.

Titre I : Déroulement et organisation de l'année.

La cinquième année du diplôme de l'IEP est composée de deux éléments :

- un parcours de formation de cinquième année,
- un Grand Oral

1. Parcours de formation

Le décret du 5 septembre 2005 implique que les étudiants inscrits dans le diplôme de l'IEP doivent effectuer une cinquième année d'études ce qui leur confère le grade de master des IEP.

Plusieurs parcours de formation sont possibles pour la cinquième année :

A. L'étudiant est sélectionné dans un DNM de l'UDS selon les critères fixés par les commissions de sélection de ces DNM. En cas de réussite aux examens de DNM et de la cinquième année, il valide à la fois un DNM (sous réserve de satisfaire à l'intégralité des conditions de validation définies dans le règlement d'examen de ce DNM) et le grade de master des IEP.
B. L'étudiant qui, à la clôture du processus d'admission en cinquième année, n'est admis dans aucun parcours de formation, verra ses candidatures, aux DNM de cinquième année hébergés par l'IEP examinées par une commission d'admission de l'IEP présidée par le Directeur de l'IEP ou son représentant, et composée par le Directeur des Etudes et les responsables des formations de DNM et de cinquième année. La commission d'admission en cinquième année se prononce sur les dossiers non retenus à la date indiquée plus haut et délibère sur l'affectation définitive de ces candidats au sein des DNM et cinquièmes années hébergés par l'IEP. Dans le cas d'une admission par la commission d'admission dans un DNM, les étudiants sont autorisés à suivre les enseignements du DNM auquel ils sont affectés et sont soumis aux modalités d'examen propres à ce DNM. Ces étudiants obtiennent le seul grade de master des IEP.

C. L'étudiant est admis dans la Préparation à l'ENA ou la Préparation à l'INET. Dans ce cas, l'étudiant valide le grade de master des IEP.
D. L'étudiant effectue sa cinquième année dans un autre IEP au titre de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP. Deux solutions possibles : soit il valide à la fois un diplôme national de master et le grade de master des IEP ; soit s'il a validé un parcours propre de cinquième année, il obtient le grade de master des IEP.

2. Grand Oral

La préparation au Grand Oral s'organise de la manière suivante:

- Des modules d'actualités ciblés, par grands domaines (droit, économie, relations internationales et problèmes du monde contemporain, et science politique), de 5 séances de 2 heures par domaine.
- Des séances d'exercices méthodologiques et d'entraînement, en groupe, d'une durée de 10 heures d'exercices méthodologiques et d'entraînement.

Titre 2 : La validation du diplôme de cinquième année

1. Conditions générales

La validation de la cinquième année du diplôme de l'IEP requiert les éléments suivants :

- L'étudiant est soumis aux modalités de contrôle des connaissances du parcours de formation de cinquième année dans lequel il est inscrit.
- L'étudiant doit satisfaire la note minimale de validation du grade de master des IEP, fixée à 10/20.

La note du grade de master est une moyenne pondérée (cf. point 2 infra) entre la note obtenue dans le parcours de formation de cinquième année et la note du grand oral.

Les mentions sont attribuées comme suit :
Note ≥ 12/20 : Assez Bien
Note ≥ 14/20 : Bien
Note ≥ 16/20 : Très Bien

2. Coefficients et attribution des ECTS

Les coefficients et ECTS sont précisés dans le tableau suivant :

Validation du grade de master	coefficients	Crédits ECTS
Parcours de formation	4	60
Grand Oral	1	10

3. Modalités du Grand Oral

L'affichage vaut convocation.

Le Grand Oral a lieu avant le départ en stage obligatoire pour les parcours de formation prévoyant un stage obligatoire. Les parcours de formation ne prévoyant pas de stage obligatoire se conforment à ce calendrier.

Le Grand oral sera validé grâce à une session unique. Il ne sera pas organisé de deuxième session.

Après 40 minutes de préparation, l'étudiant présente le sujet qu'il a tiré au sort pendant 10 minutes puis, il est interrogé pendant 10 minutes par le jury. Le jury se réserve le droit de proposer un commentaire de document ou un sujet à libellé simple.

Le jury chargé de l'évaluation du grand oral est nommé par le Directeur de l'IEP par voie d'arrêté. Il est présidé par le Directeur de l'IEP et composé des enseignants intervenants dans le diplôme de l'IEP. Des personnalités représentantes du secteur professionnel peuvent être appelées à siéger.

4. Mesures dérogatoires

Il est proposé des mesures dérogatoires au Grand Oral pour les étudiants inscrits dans un autre IEP dans le cadre de la convention de mutualisation de la cinquième année du diplôme de l'IEP ainsi que pour les étudiants inscrits en double diplôme.

Les étudiants bénéficiant de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP sont soumis aux modalités de validation du grade de master des IEP prévues par le règlement d'examen de l'IEP d'accueil.

Dans l'hypothèse où, pour les étudiants visés au premier paragraphe des mesures dérogatoires, le Grand Oral ou les modalités de validation du grade de master des IEP prévues par le règlement d'examen de l'IEP d'accueil ne pourraient pas être mis en œuvre, les étudiants se verront proposer un travail de remplacement par le Directeur des Etudes de l'IEP.

5. Redoublement

L'étudiant ajourné à l'issue de la session d'examen ne peut redoubler sa cinquième année qu'une seule fois, sauf cas individuels dûment justifiés. Il n'y a pas d'admission de droit dans les parcours de formation de cinquième année.
L'autorisation de triplement (et plus) de la cinquième année n'est pas de droit et doit être prononcée par le jury d'examen.

6. Régime salarié et aménagement d'études

Article 6.1 Régime salarié
Les modalités du régime salarié s'appliquent selon les principes définis dans les règlements des DNM, diplômes nationaux de master, ou de cinquième année (étudiant en mutualisation). Ces dispositions sont également appliquées aux étudiants dont le dossier a été examiné par la commission d'affectation.
Le régime des étudiants inscrits en préparation à l'ENA ou préparation à l'INET est défini dans le règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg.

Article 6.2 Autres cas d'aménagement d'études
Conformément aux conditions définies par l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Grade de Master, des aménagements d'études sont également possibles pour:
- les sportifs et arbitres de haut niveau;
- les étudiants chargés de famille, et étudiantes enceintes;
- les étudiants élus des conseils de l'Université ou du Conseil d'administration de l'IEP ;
- les étudiants élus au CROUS ;
- les étudiants handicapés;
- les étudiants en situation de longue maladie ;
- les musiciens de haut niveau, inscrits au conservatoire.

L'étudiant dépose une demande auprès du responsable pédagogique du Master/ de la préparation aux concours/ ou de la cinquième année, lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Les étudiants en situation de l'un des profils cités ci-dessus peuvent, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme, bénéficier d'une pédagogie adaptée ; aménagement de son emploi du temps, formation sur deux ans. L'étudiant peut également bénéficier d'un régime d'assiduité et d'évaluation particuliers plus spécifiquement en matière de contrôle continu.



Institut d’Etudes Politiques
47 avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg Cedex
Tel : 03 68 85 84 00 / Fax : 03 68 85 86 15

